



Objet : Jour de deuil 2020

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM) souhaite souligner le Jour de deuil national, qui sera célébré le mardi 28 avril prochain. Depuis 2003, ce jour est célébré conjointement avec la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail. Il a pour objectif de rendre hommage aux personnes qui sont décédées ou qui ont été blessées dans le cadre de leurs fonctions, mais aussi d'engager les gens du milieu envers la santé et la sécurité au travail (SST). Nous vous proposons donc, cette année, un outil destiné à vos superviseurs, à vos chefs d'équipe et à vos contremaîtres qui permettra de favoriser l'engagement et la mobilisation des équipes envers la santé et la sécurité au travail, et ce, pendant 30 jours.

Ce nouvel outil, le livret *Défi 30 jours de prévention APSM*, incite les superviseurs, les chefs d'équipe et les contremaîtres à prendre un moment dans leur journée afin de discuter avec leurs travailleurs de 30 énoncés en lien avec la santé et la sécurité pouvant être regroupés en trois catégories : discussion, action et réflexion.

1. La catégorie discussion invite les superviseurs de premier niveau à discuter avec les travailleurs, lors de la réunion quotidienne de sécurité, de l'énoncé inscrit sur la feuille du jour. Ces sujets de discussion sont sélectionnés afin de favoriser l'interaction entre les membres de l'équipe et permettent d'aborder, en groupe, des sujets ayant trait à la culture de la SST dans l'organisation.
2. La catégorie action incite les travailleurs à effectuer une action particulière lors de leur journée de travail. Ces actions ne requièrent que quelques minutes et les amènent à prendre un moment afin de se responsabiliser et de faire leur part en matière de santé et de sécurité au travail, pour eux et pour leurs collègues.
3. Semblable à la catégorie discussion, la catégorie réflexion présente une question ou une phrase clé sur laquelle chaque membre de l'équipe doit entamer une réflexion personnelle. Les superviseurs peuvent revenir sur ces points lorsqu'ils font leur tournée terrain, par exemple. Ils peuvent aussi choisir d'en discuter en groupe.

Les superviseurs auront donc chacun un livret *Défi 30 jours de prévention APSM* afin de les soutenir dans l'accomplissement de leur rôle en prévention auprès de leur équipe de travail. Avec cet outil, nous désirions également mettre l'accent sur la reconnaissance au travail et le renforcement positif, moteurs importants d'engagement des travailleurs en santé et en sécurité du travail. Ainsi, sous chaque énoncé présenté dans le livret se trouve un espace où le superviseur peut inscrire le nom d'un travailleur qui, selon lui, a adopté un comportement sécuritaire ou a activement participé à la rencontre quotidienne de sécurité, par exemple. Peu importe le bon comportement adopté, le superviseur choisit un travailleur qui s'est démarqué par son engagement en SST, inscrit son nom dans l'espace indiqué et lui remet une copie de la feuille du jour (calque de couleur jaune). S'il le désire, le superviseur a également la possibilité d'inscrire un commentaire personnel afin de féliciter le travailleur. Lorsque vos superviseurs, vos chefs d'équipe et vos contremaîtres auront terminé les 30 énoncés de leur livret de prévention APSM, nous demandons aux surintendants en SST de récupérer les livrets remplis et de nous les renvoyer à l'adresse suivante :

APSM
979, rue de Bourgogne, bureau 570
Québec, Québec, G1W 2L4

Lors de l'assemblée générale annuelle et du gala reconnaissance de l'APSM, nous soulignerons l'engagement des superviseurs qui auront fait la différence dans leur milieu de travail. Le livret *Défi 30 jours de prévention APSM* a pour but d'inciter les travailleurs, les superviseurs, les chefs d'équipe et les contremaîtres à s'engager envers la cause de la santé et de la sécurité ainsi que de stimuler les réflexions personnelles et de groupe sur des sujets clés en SST. Nous croyons que la mobilisation, le travail d'équipe et le renforcement positif sont primordiaux pour avancer en santé et en sécurité et désirons vous donner des outils afin de vous accompagner dans ces défis.

Vous pouvez commander le livret *Défi 30 jours de prévention APSM* sur notre site Internet dans l'onglet « Publications et outils » : <https://aspmine.qc.ca/fr/publications-et-outils/>.

Vous trouverez ci-dessous un visuel du livret. Une lettre à l'attention des superviseurs est également jointe afin de leur expliquer en détail le fonctionnement de l'outil. Pour toute question ou soutien supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Salutations distinguées,

L'équipe de l'APSM

À l'attention des superviseurs, des contremaîtres et des chefs d'équipe

Madame, Monsieur,

Afin de souligner le Jour de deuil avec vos équipes respectives, l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM) a élaboré un outil qui vous permettra, chaque jour pendant 30 jours, d'aborder des sujets en santé et en sécurité au travail (SST). Le livret *Défi 30 jours de prévention APSM* permet une réflexion en SST par l'entremise de trois catégories :

1. **Discussion** : Cette catégorie vous invite à discuter en équipe, lors de la réunion quotidienne de sécurité, de l'énoncé inscrit sur la feuille du jour tout en favorisant l'interaction entre les membres de l'équipe sur des sujets ayant trait à la culture de la SST dans l'organisation.
Exemple : Quelle est l'importance de la déclaration d'accidents, de « oufs », ou de « passé proche » selon vous ?
2. **Action** : Cette catégorie incite les travailleurs à effectuer une action particulière lors de leur journée de travail. Ces actions ne requièrent que quelques minutes et les amènent à prendre un moment afin de se responsabiliser et de faire leur part en matière de santé et de sécurité au travail, pour eux et pour leurs collègues.
Exemple : Si vous voyez un collègue effectuer une manœuvre risquée, prenez le temps de lui signaler votre inquiétude.
3. **Réflexion** : Semblable à la catégorie discussion, cette catégorie présente une question ou une phrase clé sur laquelle chaque membre de votre équipe doit entamer une réflexion personnelle. Vous pouvez revenir sur ces points lorsque vous faites votre tournée terrain ou en discuter en groupe.
Exemple : Au travail, si vous avez une préoccupation qui vous empêche de vous concentrer, prenez-en conscience et assurez-vous d'aller chercher le soutien nécessaire.

Le livret *Défi 30 jours de prévention APSM* est également un excellent outil afin de reconnaître la participation et les bons comportements en SST. Sous l'énoncé du jour, vous remarquerez qu'un espace est prévu afin d'inscrire le nom d'une personne s'étant démarqué au cours de la journée en matière de SST (par rapport à l'énoncé du jour ou autre). Chaque jour, au cours de votre quart de travail, choisissez un travailleur (de votre équipe ou de celle d'un sous-traitant que vous supervisez) qui s'est démarqué par ses comportements et remettez-lui une copie de la feuille du jour (calque de couleur jaune) afin de le lui souligner. Si vous le désirez, vous pouvez également inscrire un commentaire dans l'espace prévu à cet effet. Lorsque vous aurez rempli le livret et distribué tous les calques à des travailleurs, **remettez-le à votre surintendant en SST.**

L'outil APSM élaboré dans le cadre du Jour de deuil a pour objectif de stimuler la réflexion personnelle et de groupe, de favoriser l'interaction entre collègues et d'encourager le renforcement positif. Nous espérons que vous apprécierez cet outil pour vous aider à faire de la santé et de la sécurité votre priorité au quotidien.

Salutations distinguées,

L'équipe de l'APSM